

SR-ESRI - Pôle Versailles

n° BJ 26-019

Affaire suivie par :

Laurianne SUANT

Tél : 01 30 83 48 27

Mél : laurianne.suant@ac-versailles.fr

**La rectrice de la région académique Île-de-France,  
Rectrice de l'académie de Paris,  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France**

- Vu le code de l'éducation, notamment son article R. 822-12 ;
- Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;
- Vu l'arrêté du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu la circulaire du 13 novembre 2025 relative aux modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 20 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 27 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 27 novembre 2025 fixant la liste électorale provisoire relative à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 14 janvier 2026 fixant la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 fixant la liste des candidats à l'élections des représentants étudiants aux conseils d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 portant rectification de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;

- Vu l'arrêté de la rectrice de région académique du 15 janvier 2026 constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu le procès-verbal du 05 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles ;
- Vu la consultation de la commission électorale réunie le 05 février 2026 ;

## ARRÈTE

**Article 1:** Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

- **Liste 1 : « Bouge ton CROUS : la liste associative, écologique et inclusive »**  
1962 voix soit 15,02% soit 1 siège.
- **Liste 2 : « Pour un CROUS équitable et ouvert à tout-es »**  
1379 voix soit 10,55% soit 1 siège.
- **Liste 3 : « L'Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tous ! »**  
2803 voix soit 21,45% soit 2 sièges.
- **Liste 4 : « La Cocarde Etudiante, l'Alternative patriote »**  
635 voix soit 4,86% soit 0 siège.
- **Liste 5 : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket restaurant étudiant, la défense d'une université d'excellence de nos grandes écoles, IUT, BTS »**  
803 voix soit 6,15% soit 0 siège.
- **Liste 6 : « Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »**  
2747 voix soit 21,02% soit 2 sièges.
- **Liste 7 : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1 € et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (UNEF, Coordo) »**  
2737 voix soit 20,95% soit 1 siège.

**Article 2 :** Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) de Versailles :

- **Pour la liste 1 : « Bouge ton CROUS : la liste associative, écologique et inclusive »**

**Titulaire :**

- Mme Lucie BARBE, inscrite à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, IFMK de Meulan-les-Mureaux

**Suppléant :**

- M. Julian ROSSO, inscrit à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, UFR Simone Veil Santé

*Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.*

- **Pour la liste 2 : « Pour un CROUS équitable et ouvert à tout-es »**

**Titulaire :**

- Mme Sonia DAKHLI, inscrite à l'Université Paris X, UFR SPSE

**Suppléant :**

- M. Alban MILLEPIED, inscrit à l'Université Paris X, UFR PHILLIA

- **Pour la liste 3 : « L'Union Etudiante contre Macron et l'extrême droite : pour un revenu étudiant à 1288€, un logement digne et un repas à 1€ pour tousles»**

**Titulaires :**

- M. Elijah FALLET, inscrit à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, IYUT de Vélizy
- Mme Eloa EGUILUZ BLANCO, inscrite à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, UFR de Sciences

**Suppléants :**

- M. Corentin CHAUVEAUX, inscrit à l'Université Paris X, UFR DSP
- Mme Lee ADOUKONOU, inscrite à CY Cergy Paris Université

- **Pour la liste 4 : « La Cocarde Etudiante, l'Alternative patriote »**

**Titulaire :**

- Néant

**Suppléant :**

- Néant

- **Pour la liste 5 : « UNI : pour la suppression de la CVEC, la mise en place du ticket restaurant étudiant, la défense d'une université d'excellence de nos grandes écoles, IUT, BTS »**

**Titulaire :**

- Néant

**Suppléant :**

- Néant

- **Pour la liste 6 : « Le Poing Levé, la liste des étudiant.es anticapitalistes contre la précarité, l'extrême droite, le génocide à Gaza »**

**Titulaires :**

- Mme Didem KOC, inscrite à l'Université Paris X, UFR SITEC
- M. Kaïs DJERADI, inscrit à l'Université Paris X, UFR SEGMI

**Suppléants :**

- Mme Solen LE COCGUEN, inscrite à l'Université Paris X, UFR SEGMI

*Le présent acte peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.*

- M. Ugo CIRNE-MASUKI, inscrit à l'Université Paris X, UFR PHILLIA
- **Pour la liste 7 : « Union syndicale contre l'extrême droite et Macron : pour le repas à 1 € et une allocation d'autonomie pour tou.te.s (UNEF, Coordo)»**

**Titulaire :**

- Mme Hajar AMANZOU, inscrite à l'Université Paris X, UFR SSA et UFR DSP

**Suppléant :**

- M. Amandin MEUNIER, inscrit à l'Université Evry Val d'Essonne, UFR SHS

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet du CROUS de Versailles et affiché dans ses locaux.

**Article 4 :** Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Versailles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 06 février 2026

Pour la Rectrice de la région académique Île-de-France  
Rectrice de l'académie de Paris  
Chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France  
et par délégation  
Le Secrétaire général, chef du service régional de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation  
Le Secrétaire général de la Chancellerie des universités de Paris

Alexandre BOSCH

